

# *Le Comité permanent des communications et de la culture*

a l'honneur de présenter son

*Extrait des Procès-verbaux de la Chambre des communes du mercredi 18 novembre 1992 :*

*Du consentement unanime, il est ordonné. — Que, nonobstant l'article 36 du Règlement, la pétition de Virginie Lacroix concernant la violence à la télévision soit reçue par la Chambre et déferée pour étude au Comité permanent des communications et de la culture.*

## **TROISIÈME RAPPORT**

Conformément à son ordre de renvoi, adopté par la Chambre le mercredi 18 novembre 1992, le Comité a étudié les effets de la violence à la télévision. Il a aussi constitué le Sous-comité sur la violence à la télévision et l'a chargé d'examiner l'ébauche de son rapport.

Le Sous-comité a soumis son Premier rapport au Comité.

Le Comité a adopté ce rapport avec des modifications. En voici le texte :

ROBERT MARLEAU